

# Les instances de la CCMM

**36 conseillers communautaires**  
(élus délégués)



## Conseil communautaire

Il est composé des  
36 conseillers communautaires

### Il décide

Se réunit en principe le 3<sup>ème</sup> jeudi de  
chaque mois.  
Ses séances sont publiques

## Bureau

Il est composé du président,  
de 10 vice-présidents et  
de 5 conseillers délégués

**Il donne un avis sur les propositions  
des commissions  
et prend les décisions délégués  
par le conseil**

Se réunit en principe le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque  
mois.

## Bureau exécutif restreint

Il est composé du président  
et des 5 vice-présidents de pôle

**Il coordonne l'action des  
commissions  
et assure la gestion courante**

Se réunit chaque semaine

## Conférence des maires

Elle réunit les 19 maires et le bureau

**Elle assure la synergie entre l'action  
des communes et celle de la  
communauté**

## 7 commissions

Ouvertes aux conseillers municipaux

1. Développement économique
2. Transports
3. Jeunesse et sports
4. Culture et citoyenneté
5. Habitat
6. Environnement
7. Equipement et réseaux

**Elles débattent et font des  
propositions**

Sont présidées par 1 vice-président  
Se réunissent 1 à 3 fois par trimestre

## Comités de pilotage

Composés d'élus et techniciens

**Ils veillent au bon déroulement des  
projets et à la liaison avec les  
partenaires institutionnels**

## Groupes de travail

Ouverts aux habitants

**Ils élaborent et/ou mettent en  
œuvre des projets opérationnels**